



PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité



Périphérique de Nantes Aménagement du complexe de BELLEVUE



#1

MARS 2025

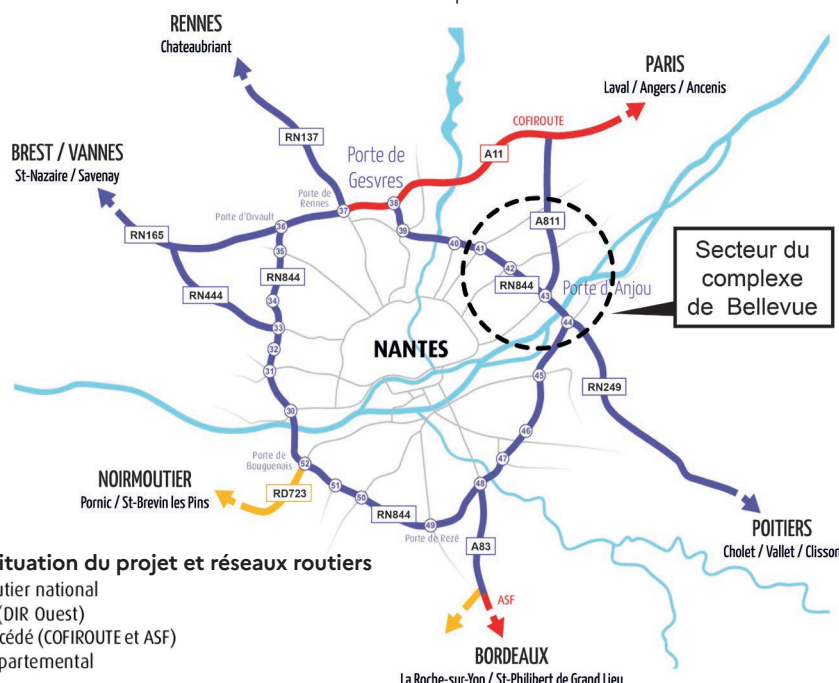
LETTRÉ D'INFORMATION

Une solution d'aménagement CONCERTÉE

Régulièrement saturé aux heures de pointe, le complexe de Bellevue constitue l'un des principaux points noirs de circulation de l'agglomération nantaise. Le projet vise à améliorer la fluidité du trafic, tout en évitant d'aggraver la saturation du site, qui se répercute sur le périphérique et les voies qui le desservent.

Les études d'opportunité et la concertation publique menée en 2021 pour le réaménagement du complexe de Bellevue, ont permis d'affiner le projet initial pour répondre aux demandes des citoyens, riverains et usagers.

La solution retenue vise à améliorer les mobilités du quotidien tout en protégeant le cadre de vie des riverains et en préservant l'environnement.



Carte de situation du projet et réseaux routiers

- Réseau routier national non concédé (DIR Ouest)
- Réseau concédé (COFIROUTE et ASF)
- Réseau départemental

Une réponse à 3 grands enjeux

- **Des mobilités pour tous les modes et une sécurité routière accrue** grâce à de meilleures conditions de circulation, la création de voies réservées aux transports en commun, l'amélioration et l'extension des pistes cyclables ou encore la création d'aires de covoiturage.
- **Une qualité de vie des riverains renforcée** grâce au report du trafic local vers un périphérique fluidifié, la mise en œuvre de protections acoustiques dans les secteurs dépassant les seuils réglementaires et à l'entretien pérenne des évacuateurs de crue, en prévention de l'aggravation du risque d'inondation (village de Bellevue).
- **Un environnement préservé et valorisé** avec la création et l'amélioration des continuités écologiques, une conservation et une valorisation des zones écologiques sensibles (zones de biodiversité et zones humides), la création et l'extension des bassins de traitement des eaux pluviales et la limitation de l'artificialisation.

Des aménagements **AMBITIEUX**

À la suite des comités de pilotage de juin 2023 et septembre 2024, les aménagements du complexe de Bellevue ont été définis, intégrant des objectifs forts en matière de mobilité durable et de respect de l’environnement.

La solution retenue prévoit :

- Un nouvel ouvrage de franchissement de la Loire, côté aval, parallèle aux ouvrages existants, à 3 voies de circulation pour le sens intérieur et une voie modes actifs (piétons, cycles).
- La réalisation d’une bretelle à 2 voies de l’A811 (Paris, Angers) vers le périphérique intérieur.
- Une voie d’entrecroisement sur le périphérique intérieur entre les portes de Carquefou et de Sainte Luce, puis une troisième voie entre les portes de Sainte Luce et d’Anjou.
- Une nouvelle insertion sur le périphérique Sud depuis le nouvel ouvrage de franchissement de la Loire.
- La création ou l’agrandissement d’aires de covoiturage au niveau des portes d’Anjou et du Vignoble.
- La mise en place de protections acoustiques sur un linéaire total de 2 245 mètres.



De nombreux aménagements complémentaires, sollicités lors de la concertation publique, sont également prévus.

De nouvelles voies pour les mobilités actives :

- Une nouvelle voie modes actifs (cycles et piétons) de 4 m de large, intégrant une mise à distance sonore et visuelle de la piste par rapport à la route ainsi que des protections par rapport au vent et aux intempéries côté aval depuis la Porte du Vignoble jusqu’à la Porte d’Anjou, assurant la connexion avec l’itinéraire Loire à vélo et permettant la continuité avec le futur quartier des Gohards depuis la prairie de Mauves.
- Rénovation et déplacement de la piste cyclable de 4 m de large entre les portes de Carquefou et de Sainte-Luce.

Des voies réservées aux transports en commun (VRTC) :

- En périphérie extérieure, depuis le giratoire Nord de la porte du Vignoble, jusqu’au giratoire Nord de la porte d’Anjou, sur la bande d’arrêt d’urgence actuellement occupée par la piste cyclable.
- À la porte d’Anjou, entre les giratoires Nord et Sud.

Une liaison facilitée entre la RN249 et le périphérique :

- Le passage à 2 voies de la bretelle de sortie du périphérique intérieur vers la RN249 (Cholet).
- Une bretelle à 2 voies de la RN249 pour s’insérer sur le périphérique extérieur.
- Agrandissement du rayon du giratoire Sud de la porte du Vignoble.
- Doublement de la bretelle en provenance du périphérique Sud vers le giratoire Sud de la porte du Vignoble.

Des ouvrages hydrauliques optimisés :

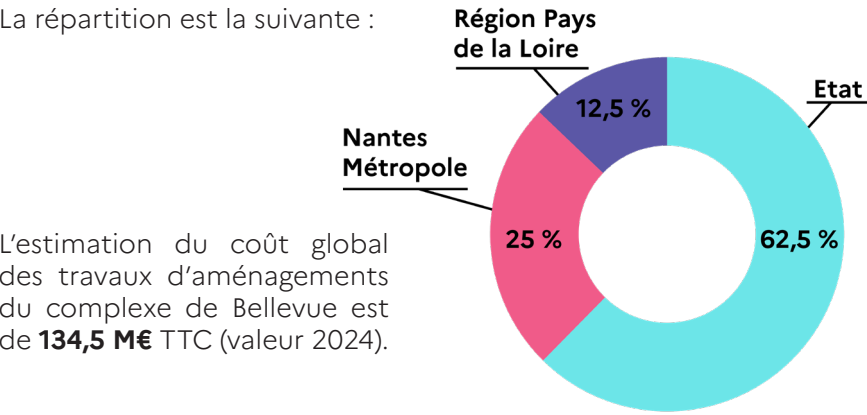
- Les passages hydrauliques en sens intérieur (PH3) et en sens extérieur (PH7), qui devaient initialement être démolis puis reconstruits, seront finalement conservés et élargis.

Par ailleurs, **de nouvelles mesures de bruit seront réalisées en 2025**. À la suite de la concertation d’octobre 2024 avec les riverains et les associations, six nouveaux points de mesure ont été définis.

Coût et **FINANCEMENT**

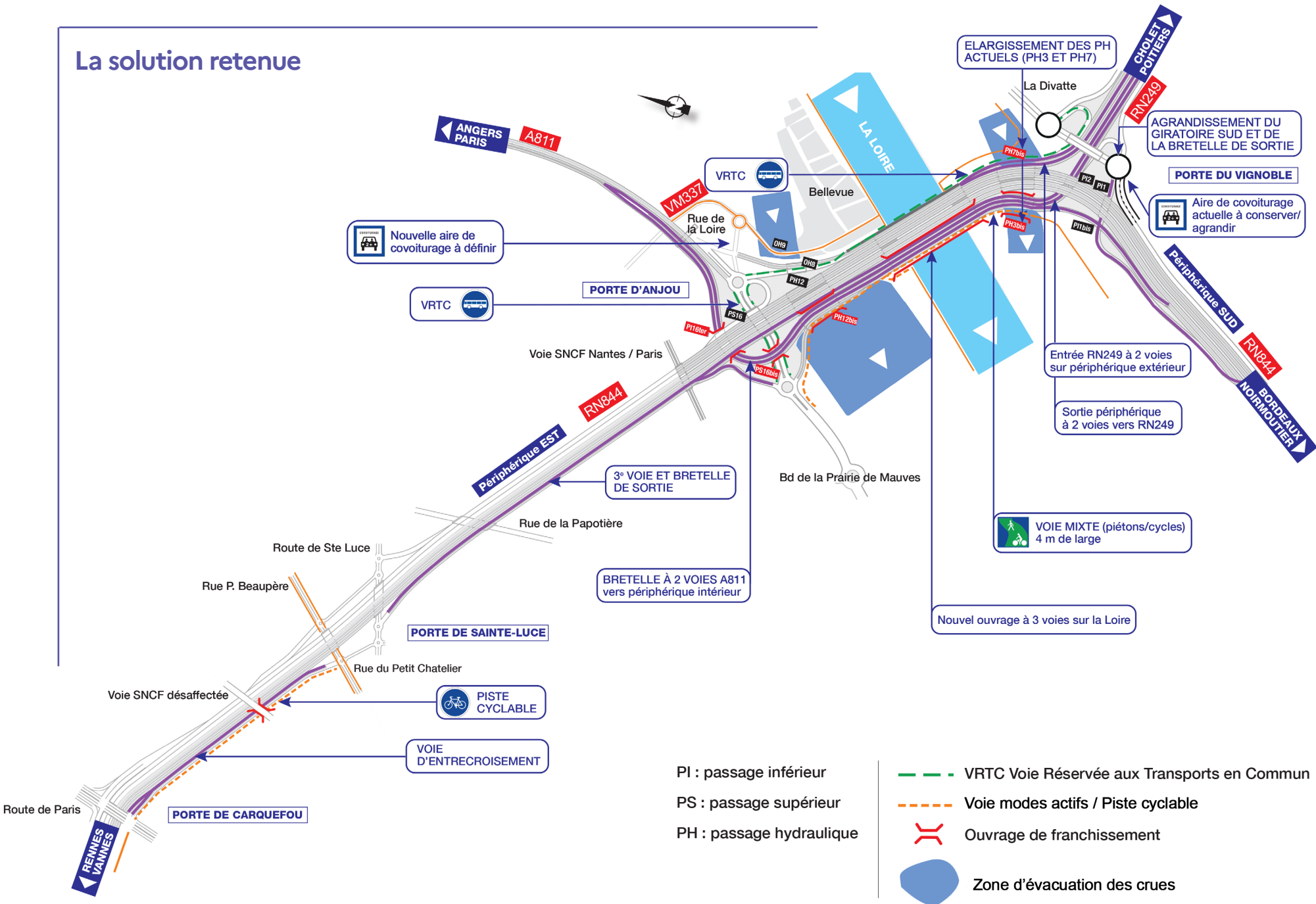
Une première convention de financement a été signée dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2023-2027 pour un montant de 3 M€. Elle concerne le financement des études préalables à la Déclaration d’Utilité Publique (DUP) et à l’Autorisation Environnementale (AE).

La répartition est la suivante :



L’estimation du coût global des travaux d’aménagements du complexe de Bellevue est de **134,5 M€** TTC (valeur 2024).

La solution retenue





Le calendrier **PRÉVISIONNEL**



Les évacuateurs de crue **SOUS CONTRÔLE**

Dans le cadre des études d'opportunité, une attention particulière a été accordée à la gestion des risques d'inondation. Les études hydrauliques menées ont conclu que le projet n'entraînera pas de modifications significatives des niveaux de crues. Cependant, lors de la concertation, des préoccupations ont été exprimées par des associations locales sur la gestion des évacuateurs de crue existants. En réponse, le maître d'ouvrage a partagé les résultats des modélisations hydrauliques et engagé une concertation avec les parties prenantes. Ce processus a permis de préciser le fonctionnement des évacuateurs de crue, d'identifier les points de blocage et de clarifier les responsabilités en matière de gestion et de financement.

Depuis novembre, des travaux de débroussaillage et de nettoyage des évacuateurs de crue ont débuté, avec une priorité donnée à l'évacuateur situé près du hameau de Bellevue. La majeure partie des travaux d'entretien sera réalisée en début d'année 2025. Toutefois, une partie devra être finalisée au printemps 2025, lorsque l'évacuateur sud sera vidé de son eau.



Qu'est-ce qu'un évacuateur de crue ?

C'est un dispositif conçu pour permettre l'évacuation contrôlée des eaux en cas de crue. Il protège les structures en dirigeant les débits excédentaires vers un exutoire.

Ci-dessous : un évacuateur avant / après travaux de débroussaillage



Pour en savoir plus :
www.pont-bellevue.fr

Pour contacter la DREAL par mail :
rn844-peripherique-nantais.dreal-pdl@developpement-durable.gouv.fr

**Cette lettre d'information est publiée
 par la DREAL Pays de la Loire**

Conception, rédaction et réalisation : MD Conseil & associés
 Crédits photographiques : DREAL (direction régionale de
 l'environnement, de l'aménagement et du logement) Pays de la Loire